

### Voici les nominations pour le prix Orange 2005

**L**e comité de pilotage du Guide pour une réflexion et un dialogue sur l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services en santé mentale : Mme Denise M. Blais, Mme Linda Bourgeois et M. Jean-Claude Judon. Tiré à 5000 copies, ce guide donne la parole aux personnes utilisatrices et rend compte des divers parcours qu'elles empruntent pour vivre un processus d'appropriation du pouvoir tant au niveau individuel que collectif. Il porte un regard critique sur les services de santé mentale. Pouvoir connaître, comprendre, exercer et défendre ses droits est présenté dans ce guide comme étant un élément-clé d'appropriation du pouvoir.

**M**onsieur Jean-Claude St-Onge, professeur de philosophie au Collège Lionel-Groulx, pour son ouvrage «L'envers de la pilule. Les dessous de l'industrie pharmaceutique» dans lequel il dévoile l'envers sombre et alarmant des pratiques de cette industrie. Il estime que les multinationales pharmaceutiques devraient faire preuve d'une

plus grande responsabilité sociale, étant donné la nature même de leurs produits. L'auteur, qui aborde dans les pages de son livre la question de la médication de l'âme, trouve affolant que la consommation d'antidépresseurs chez les 6-12 ans ait augmenté de 142% en 4 ans.

**L**a Protectrice des usagers en matière de santé et de services sociaux, Mme Lise Denis, pour avoir souligné, dans le cadre des travaux de la Commission des affaires sociales sur le projet de loi 83, la nécessité d'un programme de certification pour les résidences qui hébergent des personnes ayant un problème de santé mentale. Elle a également proposé que les Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et le Protecteur des usagers puissent avoir un pouvoir d'intervention dans les résidences privées qui ne

### Voici les nominations pour le prix Citron 2005

**L**e Centre d'hébergement Rachel, situé dans le quartier Rosemont à Montréal, pour les conditions de vie médiocres offertes à des hommes et des femmes de tout âge ayant des problèmes de santé mentale et de toxicoma-

nie. En mars 2005, les médias révélaient des lieux infects.

**L**e Collège des médecins du Québec (CMQ) pour son énoncé de position concernant la contention chimique. Le document produit par le CMQ est alarmant. Dans leur énoncé de position, une question est lancée : quand s'arrête le traitement et où commence le contrôle ? Selon cette organisation, la réponse se situe dans le jugement clinique. Si de telles consignes étaient appliquées, cela voudrait dire qu'un médecin pourrait utiliser des mesures chimiques de contrôle en faisant fi des lois, prétextant que son jugement clinique justifie de telles pratiques.

**L**e Centre hospitalier Antoine-Labelle de L'Annonciation. À l'été 2004, les médias rapportaient des cas d'agressions sexuelles dans cet hôpital. Mme Lise Denis, protectrice des usagers en matière de santé et de services sociaux, a dénoncé la décision de l'établissement de suspendre avec salaire l'employé ayant incité plus d'une fois une patiente en psychiatrie à se prostituer tout en s'interrogeant publiquement sur le silence qui

**Votez dès maintenant  
et invitez vos amis et amies  
à le faire !**